

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 13/04/2012 à 20 H 30.

Présents :

- Claude CHAPON -- Jean-Pierre CORDIER - Nathalie PICHON
- Corinne MAGNIER - Didier PAGES - Myriam ROQUIER
- Jean Marc VERDEILHAN - Béatrice MAHE.
- Serge BASTIDE donne son pouvoir à Didier PAGES
- Mireille SERRE donne son pouvoir à Claude CHAPON

Ordre du jour

- Approbation du dernier compte rendu.

Délibérations:

- Détermination du coût des charges transférées, approbation du rapport. Année 2012. (CLET).
- Fixation du prix de l'eau potable et abonnement compteur pour 2012.
- Demande d'attribution de fonds de concours.
- Fixation des loyers suite changement de locataires et travaux.
- Décision modificative opération d'ordre budget M14
- Avancement du projet du Point Multiservices
Choix du gérant - début d'activité.
Contrat portant autorisation d'occupation du domaine public non constitutif de droit réel.
Exploitation du Point Multiservices -Gérance licence IV -
Restauration - Activités diverses au profit de la population.
- **Questions diverses.**

Ouverture de séance

Nouvelle délibération

En début de séance m. le Maire nous fait part de la nécessité de prendre trois nouvelles délibérations concernant

- la signature du contrat du point multiservices et d'en déterminer le prix de location.

- le classement d'une voie communale dans le domaine public de la commune.
- le déclassement d'une voie communale dans le domaine public de la commune.

- Approbation du **dernier compte rendu**. Approuvé à l'unanimité

Nouvelles délibérations

- concernant la signature du contrat du point multiservices.

Après discussion avec les instances concernées. Il a été déconseillé de faire un bail 3/6/9. La mairie s'oriente vers un « contrat portant autorisation d'occupation du domaine public non constitutif de droit réel ».

Les tarifs seront ceux définis dans le cahier des charge établi avec la CCI d'Ales.

Approuvée à l'unanimité

- le classement d'une voie communale dans le domaine public de la commune.

Approuvée à l'unanimité

- le déclassement d'une voie communale dans le domaine public de la commune.

Approuvée à l'unanimité

Délibérations :

- Détermination du coût des charges transférées, approbation du rapport. Année 2012. (CLET)

Approuvée à l'unanimité

- Fixation du prix de l'eau potable et abonnement compteur pour 2012.

La commune a engagé de gros travaux en 2011. Les tracés auxquels nous pensions pour les raccordements n'ont pas été autorisés. Cela a engendré d'énormes dépenses. Elles n'ont été que partiellement subventionnées d'où la nécessité d'augmenter le prix de l'eau. Nous avons énormément gagné en terme de capacité d'approvisionnement en eau. Par ailleurs, afin de pouvoir bénéficier des subventions de l'agence de l'eau notamment il est nécessaire que le prix moyen du m³ d'eau soit équivalent ou supérieur à la moyenne départementale.

Le tarif abonnement compteur est après large débat arrêté à la

somme de : 90 € (annuel). Le prix du m3 d'eau est arrêté à 1,64 €
Adoptée à la majorité 1 contre / 1 abstention / 8 pour

- Demande d'attribution de fonds de concours.

Il avait été demandé à l'Agglomération de bénéficier d'un fond de concours pour réaliser le garage communal, et pour la rénovation de la Mairie. Ces demandes sont passées à la commission des fonds de concours. Nous devons prendre une délibération pour toucher ces subventions.

Approuvée à l'unanimité

- Fixation des loyers suite changement de locataires et travaux.

Pour Mandajors, l'Eglise et La Place
Délibération reportée

- Décision modificative opération d'ordre budget M14

Le maire expose au conseil municipal qu'à la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de modifier le budget M14 afin d'équilibrer le compte 041/ 2 111 (augmentation du compte en recette de 20 000 €) et (diminution du compte 1323 de 20 000 €)

Approuvée l'unanimité

Questions diverses.

Un devis a été demandé au géomètre expert VIAL pour échange de terrain à Bruguerolles. **L'ancien chemin du Mas** contournait la parcelle n° 1105 pour rejoindre la partie goudronnée sous le hameau de Bruguerolles. Au moment de l'adduction d'eau, le réseau, en accord avec le propriétaire, a été implanté sur la parcelle 1105, en limite avec d'autres parcelles. Un échange de terrain pourrait être réalisé pour conserver le chemin sur le réseau d'eau et céder ainsi l'ancienne partie de chemin abandonné. Une délibération sera prise le moment venu pour mettre en route l'enquête publique nécessaire et ainsi rétablir l'ancien chemin du Mas.

Le point multiservices. Les travaux sur le bâtiment (intérieur) et la terrasse (côté place) seront terminés d'ici une semaine au plus. Le choix du gérant est en cours. Il n'y a plus que deux **candidatures** retenues sur 30.

Nous rappelons que conformément à la loi, l'ancienne école a été déclassée.

Avancement du projet du Point Multiservices.

Contrat portant autorisation d'occupation du domaine public non constitutif de droit réel. (voir délibération)

Exploitation du Point Multiservices -Gérance licence IV -

Restauration - Activités diverses au profit de la population.

Inauguration après le second tour des élections présidentielles

L'Eglise. Les intempéries de cet hiver ont endommagé le toit de cet ouvrage. Le couvreur fera un devis pour notre assurance Groupama.

Concernant **l'interconnexion des réseaux d'eau.** Le retour de subvention est de 57 500 € (Agence de l'eau et Conseil Général).

Les procédures administratives concernant la **protection des captages des sources du Joncas et de la Cessénade** se poursuivent. Nous obtiendrons les subventions nécessaires pour les clôtures. Les dossiers sont à l'étude à la préfecture. Nous venons de percevoir 10 000 € de l'agence de l'eau pour nous aider pour la procédure administrative.

Renforcement des réseaux ERDF aux Conques. Le dossier avance doucement. Toutes les autorisations ne sont pas encore reçues pour mettre en route les travaux. Une réunion a eu lieu sur site, pour expliquer le projet.

Le renouvellement du contrat de Mathieu PICHON a été proposé. Prolongation de 6 mois.

Ramassage des poubelles chaque mercredi

Soyez attentifs au passage régulier du camion. Nous avons eu des manquements au Thieure, aux conques, à Bruguerolles, au Mas Bertrand.

Vu par nous, Maire de la Commune

De SAINT PAUL LA COSTE

Pour être affiché le 19 /04 /2012 à la porte de la mairie

Conformément à l'article L.2121-25 DU Code Général des Collectivités Territoriales

À SAINT PAUL LA COSTE.